



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 137-2021- MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE NUMÉRO DE RÉOLUTION 167-2010- CONCERNANT LES MESURES POUR FAVORISER LES ENTREPRISES QUÉBÉCOISES

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Roch-Ouest a adopté le règlement numéro 137-2021 lors de la séance ordinaire tenue le 10 août 2021.

Le règlement concerne les mesures pour favoriser les entreprises québécoises.

Ce règlement est déposé au bureau de la soussignée, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

DONNÉ À Saint-Roch-Ouest, ce 18^e jour du mois d'août 2021.

-Original signé-

Sherron Kollar,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, **Sherron Kollar**, *directrice générale* de la municipalité de Saint-Roch-Ouest, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le mercredi 18 août 2021.

Signé à Saint-Roch-Ouest, ce 18^e jour du mois d'août 2021.

-Original signé-

Sherron Kollar,
Directrice générale et secrétaire-trésorière